



## Accusation fausses et sans preuve

Par **Kawaru**, le **08/06/2023** à **21:47**

Bonjour,

je suis copropriétaires dans un immeuble.

Et recement le syndic de Copro à envoyer un mail à tous les copropriétaires de mon immeuble car une personne se plaint de la saleté de l'ascenseur en accusant sans preuve les propriétaires de chien. Le lendemain de ce mail un nouveau mail de la part d'une personne du conseil syndical portant les mêmes accusations toujours sans aucune preuve.

Hors dans mon immeuble je suis à ma connaissance le seul à avoir des chiens, bien évidemment mes chiens sont propre et même si il devait y avoir un accident j'irais nettoyer. Cela et du bon sens et du savoir vivre.

Ma question est ce que je peux demander au syndic de copropriété de renvoyer un mail et de s'excuser auprès des propriétaires de chiens.

Ou bien que puis-je faire contre ces accusations calomnieuse

Je précise quand même que je ne suis pas citer directement dans les mails mais étant le seul propriétaire de chiens je me sens totalement visé

Par **Visiteur**, le **08/06/2023** à **22:19**

Bonjour,

D'autres résidents peuvent avoir des visiteurs qui ont des chiens, vous n'êtes pas forcément directement visé...

Et le mieux c'est de ne pas vous sentir concerné puisque vous nettoyez en cas d'accident.

Et ce n'est pas bien compliqué de distinguer des saletés faites par un chien. Après quel était ce chien ? Là est la question ...